

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023



DÉLÉGATION DE L'EXPLOITATION DES MARCHÉS PUBLICS
D'APPROVISIONNEMENT

ARTICLE L 1411 - 3 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS GÉNÉRALES

I. LE GROUPE GÉRAUD	3
II. LE MARCHÉ DU CENTRE	4
1) RÉPARTITION DES ACTIVITÉS	5
2) LISTE DES ABONNÉS	6
3) LE MARCHÉ BIOLOGIQUE.....	7
4) LE MARCHÉ DES SAVEURS	8
5) LES MARCHÉS NOCTURNES.....	8
6) LA FÊTE A LA COQUILLE	9
III. ORGANISATION DU SERVICE.....	10
1) LE PERSONNEL	10
2) EXPLOITATION DU SERVICE.....	10
IV. INTERVENTIONS DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET TRAVAUX	11
1) ENTRETIEN COURANT – MATÉRIEL D'EXPLOITATION	11
2) TRAVAUX	12
3) OBLIGATIONS D'ENTRETIEN DES COMMERCANTS	12
V. INFORMATIONS JURIDIQUES.....	13
1) RÈGLEMENT DES MARCHÉS	13
2) APPLICATION	13
3) LE CONTRAT ET SON ÉVOLUTION.....	14
4) LES TARIFS APPLICABLES	14
VI. INFORMATIONS FINANCIÈRES	15
1) COMPTE DE L'EXERCICE.....	15
2) COMPTE D'EXPLOITATION	16
VII. ANNEXE 1 – ANIMATIONS	17
1) BUDGET ANIMATION 2023.....	18
VIII. ANNEXE 2 – ATTESTATION D'ASSURANCE	19

I. LE GROUPE GÉRAUD

Depuis sa création en 1880, le Groupe Géraud est un groupe indépendant à capitaux familiaux, spécialisé dans le service aux Collectivités Territoriales pour la gestion de leur domaine public. Le Groupe Géraud est un aménageur de centre-ville.

Nous gérons des activités commerciales telles que des Halles, des marchés couverts et découverts, des évènements spéciaux, le stationnement payants, (...). La 5ème génération de dirigeants familiaux est aujourd'hui à la tête de l'entreprise.

Nous nous engageons dans des contrats de délégation de service qui, au-delà de l'exploitation des marchés, incluent conception, maîtrise d'ouvrage, et financement de projets innovants selon les besoins.

Nos valeurs reposent sur une transparence de gestion, un haut niveau d'expertise et l'innovation. Le groupe Géraud gère plus de 200 délégations de service public à ce jour. Il est en mesure de réaliser toute missions hors ou en complément du cadre contractuel initial : une rénovation d'un site, ou un transfert géographique d'un marché vers un autre site décidé par la Ville. Le groupe Géraud n'hésite pas à investir et accompagner les villes dans la gestion de Halles ou Marchés couverts, et ce depuis la conception jusqu'à la réalisation et le financement.

Chaque ville étant unique, le Groupe Géraud appréhende la problématique par une approche locale afin de cerner le plus finement possible des éléments tels que l'historique du site concerné, la topographie, la zone de chalandise, la segmentation de la population, le flux des personnes, gestion des abords des marchés, etc.

II. LE MARCHÉ DU CENTRE

Horaires et localisation

Le marché du Centre a lieu chaque mercredi et dimanche sur l'appontement du Boulevard Fernand Moreaux et de la rue Notre-Dame à la Place Fernand Moreaux de 8h30 à 13h15.

Activités

Alimentaires et non alimentaires.

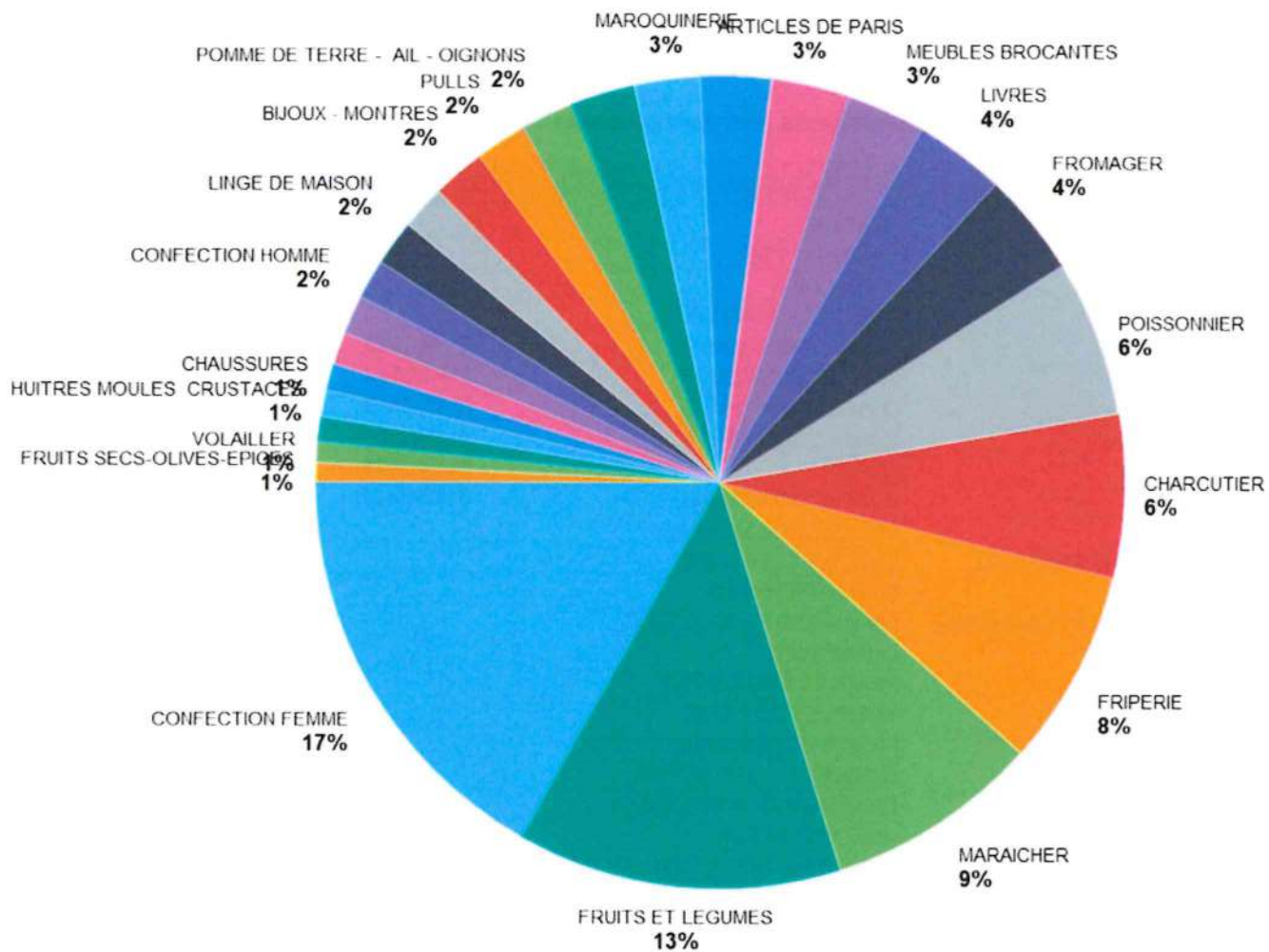
Effectifs

Moyenne des commerçants abonnés sur l'année 2023 : 45

Moyenne des commerçants non-abonnés sur l'année 2023 : 44

1) RÉPARTITION DES ACTIVITÉS

TROUVILLE SUR MER CENTRE - 2023
Répartition par Activité (ML)





2) LISTE DES ABONNÉS



Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros
27, boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : 14/02/2024

TROUVILLE SUR MER - CENTRE

Liste des commerçants abonnés présents sur 2023

Commerçant	Activité	Arrivé 2023	Départ 2023
PILLON Jennifer	FRIPERIE		
TOQUART SANDRO	CHAUSSETTES		31/12/2023
FRANCOISE SEVERINE	MARAICHER		
LESAGE ALVANA	CONFECTION FEMME		
LEGRAND Didier HERISSON	CONFECTION HOMME	01/04/2023	31/05/2023
SAIDANI MOKRANE	CONFECTION FEMME	01/03/2023	
WEIGEL LINDA	CONFECTION FEMME	01/03/2023	
LEGRAND Didier HERISSON	CONFECTION HOMME	01/03/2023	
LEGROS Marc	LIVRES	01/04/2023	
VASSE REMY	CONFECTION FEMME	01/05/2023	
BOUCHE NICOLAS	ARTICLES DE MENAGE		
LEMAITRE REGIS ROMLENE PRIMEURS	FRUITS ET LEGUMES		
LECOQ JEAN-BAPTISTE	PLATS PREPARES		
HEUTE Colette EARL CHEVRERIE DU MESNIL	FROMAGES PRODUCTEUR		
LOISON JEAN-MICHEL	CHAMPAGNE		
MAYER CHARLY	MEUBLES BROCANTES		
GOULE OLIVIER	ARTICLES DE PARIS		
PAIN MICHEL	FRUITS ET LEGUMES		
BEAUDOIN ANNIE	DISQUES ET CASSETTES		
BECQUELIN PATRICK	CHAPEAUX BONNETERIE		31/08/2023
LEBEY Jean marc EARL DE LA BOUILLETTE	ARBORICULTEUR		
MUNOZ LOLITA	POMME DE TERRE - AIL - OIGNONS		
GURTNER VINCENT	MAROQUINERIE		
MIRAUX SANDY	CHAUSSURES		
BERTHOUT JEAN-JACQUES	BIJOUX - MONTRES		
FAICT MICHEL	VOLAILLER		
LANCELIN JACQUES	FROMAGER		
COURAYE GWENAEL	FRUITS ET LEGUMES		
JABBOUR RULA	LINGE DE MAISON		
DECAYEUX MICHEL SARL CHARCUTERIE BLAVETTE	CHARCUTIER		
PERCHEY ARNAUD	POISSONNIER		
GARRIC MARIE-ROSE LE SQUALE	POISSONNIER		
GUERIN PATRICE FRANDRINE	POISSONNIER		
LEGOUX Christophe ETS LEGOUX	HUITRES MOULES CRUSTACES		
GENEL RENE	CONFECTION FEMME		
DRIQUERT BENOIT	ARTICLES DE PARIS		
LEROY MICHEL	MARAICHER		
FROHN Marc AFFINIA LACTUM	FROMAGER		
LEGEAY DAVID ESSOR	POISSONNIER		
DUBOIS CORINNE	ARTICLES DE PARIS		31/03/2023
CAILLOT LUCIANO	PULLS		
CAILLOT DAVID	CONFECTION FEMME		
HENRI VERONIQUE	CONFECTION FEMME		
PELLETIER ERIC	CHARCUTIER		

SERDARU ANTOINE POINT DE VUE DIFFUSION LIVRES		
LE ROUX Thierry MAISON LEROUX	PLATS PREPARES	31/05/2023
HEBERT JOCELYNE	MARAICHER	
FREDERIC Vincent FREDERIC	MARAICHER	
YSSAMBOUR Dominique	CONFECTION FEMME	31/08/2023
BAUDOIN CAROLE	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	

3) LE MARCHÉ BIOLOGIQUE

Horaires et localisation

Le marché biologique se déroule chaque samedi de 8h30 à 13h15 sur l'appontement du Boulevard Fernand Moreaux, de la rue Notre-Dame vers le pont.

Activités

Produits biologiques, producteurs locaux et circuits courts.

Effectifs

Moyenne des commerçants non-abonnés sur l'année 2023 : 5

4) LE MARCHÉ DES SAVEURS

Horaires et localisation

Le marché des saveurs s'est tenu le 18 mai 2023 sur l'esplanade du Pont de 10h00 à 20h00.

Activités

Produits gastronomiques, produits régionaux. Artisanat.

Effectifs

Moyenne des commerçants non-abonnés sur l'année 2023 : 21

5) LES MARCHÉS NOCTURNES

Horaires et localisation

Les séances de marché nocturne ont eu lieu durant la période estivale les jeudis 6, 13 et 20 juillet 2023 ainsi que les jeudis 3, 10 et 17 août 2023 sur l'esplanade du Pont.

Les marchés se sont tenus de 17h00 à 23h00.

Activités

Produits gastronomiques, produits régionaux, artisanat.

Effectifs

Moyenne des commerçants non-abonnés sur l'année 2023 : 26

6) LA FÊTE A LA COQUILLE

Horaires et localisation

La fête à la coquille s'est tenue les samedi 2 & dimanche 3 décembre 2023 sur le parking « des Bains » et sur l'esplanade du Pont.

Effectifs

Moyenne des commerçants non-abonnés sur l'année 2023 : 4

7) LA FOIRE AUX ARBRES

Horaires et localisation

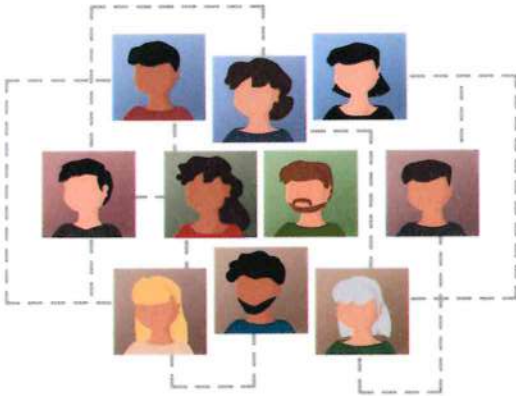
La foire aux Arbres a eu lieu le vendredi 17 mars 2023.

Effectifs

Moyenne des commerçants non-abonnés sur l'année 2023 : 1

III. ORGANISATION DU SERVICE

1) LE PERSONNEL



L'équipe affectée au service est constituée de :

1 Responsable régional appuyant les responsables d'exploitation

1 régisseur

2) EXPLOITATION DU SERVICE



La ville organise et dirige les réunions de la commission de marché et en établit le compte rendu. Elle décide des attributions d'emplacement sur avis du délégataire et des représentants des commerçants.

Les commissions de marché :

22 mars :

- Étude des demandes de place
- Étude des tarifs de droits de place 2023
- Projet de règlement de marché
- Questions diverses

11 octobre :

- Étude des demandes de place
- Point sur les animations de fin d'année
- Présentation du projet de réfection du Boulevard Fernand Moureaux
- Déplacement du marché le temps des travaux
- Questions diverses

3) FACTURATION DIGITALE

Notre prestataire informatique, la société ARCIALIS, a mis à notre disposition, en exclusivité, le logiciel REGILOG et sa plateforme web regilog.fr à laquelle la ville a accès en temps réel.

De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place durant l'année 2023. Un suivi statistique plus poussé des marchés et des commerçants a été mis en place en juin et la possibilité pour les commerçants abonnés de payer leurs factures en ligne par carte bancaire a été ouvert à l'automne.

L'augmentation des paiements digitaux et la réduction de la part des encaissements en argent liquide et en chèque est une volonté forte du groupe Géraud..

IV. INTERVENTIONS DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET TRAVAUX

1) ENTRETIEN COURANT – MATÉRIEL D'EXPLOITATION

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Au cours de l'année 2023, les travaux suivants ont été réalisés :

- Maintenance sur les véhicules logistiques.

2) TRAVAUX

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

L'échéance rappelée par les pouvoirs publics quant à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, impose une vérification de l'ensemble des sites et la définition des travaux nécessaires qui en découlent.

3) OBLIGATIONS D'ENTRETIEN DES COMMERCANTS

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégué.

V. INFORMATIONS JURIDIQUES

1) RÈGLEMENT DES MARCHÉS

Le règlement des marchés a été fixé par arrêté du 23 juin 2023.

2) APPLICATION

Le régisseur veille au respect des dispositions réglementaires. A titre informatif, il peut être amené à délivrer aux commerçants des notes de rappel au règlement.

En cas de non-respect des dispositions réglementaires, le régisseur intervient en signalant le contrevenant afin de corriger le manquement. Le cas échéant une mise en demeure est adressée au commerçant lui permettant de se conformer aux obligations.

Si le manquement persiste, le dossier est transmis au Maire qui décide de l'application des sanctions administratives à l'encontre des contrevenants en utilisant les pouvoirs de police lui incombant dans le cadre de son mandat.

Les sanctions sont utilisées, dans un premier temps, comme mesures correctives afin d'éviter la reproduction du comportement fautif. D'autre part, les sanctions, si elles sont prises à l'encontre d'un commerçant, incitent les autres commerçants à ne pas enfreindre le règlement et favorisent le climat serein et respectueux du marché.

Dans les limites des compétences des régisseurs, ils veillent au contrôle légal des documents des commerçants afin de vérifier leur compétence à exercer une activité commerciale quelconque.

Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants relèvent de la compétence exclusive des pouvoirs publics.

Le Déléataire apporte son soutien dans le cadre des **contrôles diligents et** communique toute information individuelle légalement transmissible et permet tout accès aux sites facilitant le déroulement des contrôles.

3) LE CONTRAT ET SON ÉVOLUTION

Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

Durant l'année 2023, le périmètre du marché a été déplacé impactant fortement les recettes et la commercialité des sites. L'accord financier relatif aux modifications du périmètre reste à peaufiner lors de l'exercice 2024.

4) LES TARIFS APPLICABLES

Les tarifs des droits de place sont établis librement par le Conseil municipal après consultation, lors des commissions des marchés. Le Déléataire peut proposer l'actualisation tarifaire selon la méthode de calcul prévue contractuellement ou le cas échéant une modification de ceux-ci selon son critère afin de préserver l'équilibre économique du contrat de suivre la courbe inflationniste actuelle.

Les tarifs sont en vigueur depuis 2023.

VI. INFORMATIONS FINANCIÈRES

1) COMPTE DE L'EXERCICE

Les budgets des animations et la situation des disponibilités engendrées par la redevance d'animation sont communiqués lors des commissions de marché à la Ville et au représentant des commerçants (et au besoin à la demande).

Le budget d'animation arrêté au 31 décembre 2023 est annexé au présent rapport.

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982.

Les premiers impacts du transfert du marché sont déjà visibles, s'ajoutant aux conséquences d'une saison moins dense. Du coup l'exploitation plonge dans un fort déficit, la redevance n'étant à ce jour pas adaptée encore à la situation ayant débuté à l'automne 2023.

Les parties sont convenues de mesures ces impacts à l'issue de l'hiver 2023-2024.

Dans le cadre de la loi de protection industrielle et commerciale ; et le respect du règlement RGPD. ; toute transmission du rapport à des tierces personnes devra faire l'objet d'une autorisation préalable du délégataire

CONFIDENTIEL

2) COMPTE D'EXPLOITATION

Ville de TROUVILLE SUR MER			
Comptes de l'exercice 2023			
Marchés	Abonnés	Casuels	Total
		22,92 €	22,92 €
CENTRE	78 794,95 €	100 723,44 €	179 518,39 €
NOCTURNE		5 582,47 €	5 582,47 €
BIO		3 070,66 €	3 070,66 €
FETE DE LA COQUILLE		1 066,60 €	1 066,60 €
MARCHE DES SAVEURS		1 012,50 €	1 012,50 €
Sous total	78 794,95 €	111 478,59 €	190 273,54 €
Impayés			1 623,22 €
RECETTES			191 896,76 €
Redevances			-132 200,00 €
Achat et Charges externes			-43 327,57 €
Salaires et Charges sociales			-41 052,77 €
DEPENSES			-216 580,34 €
RESULTAT			-24 683,58 €

Dans le cadre de la loi de protection industrielle et commerciale ; et le respect du règlement RGPD. ; toute transmission du rapport à des tierces personnes devra faire l'objet d'une autorisation préalable du délégataire

CONFIDENTIEL

VII. ANNEXE 1 – ANIMATIONS



Animations de l'année 2023

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante
- Attirer une nouvelle clientèle
- Dynamiser les marchés
- Développer la notoriété et l'image des marchés
- Augmenter la fréquentation en périodes creuses
- Créer des synergies avec les initiatives locales
- Innover et moderniser
- Proposer des offres promotionnelles attractives

1) BUDGET ANIMATION 2023

Animation 2023

Ville de
TROUVILLE

Régisseur : Mr VAIS

REPORT EXERCICE PRÉCÉDENT (0)	0,00 €
Recettes 2023	HT
Janvier	0,00 €
Février	0,00 €
Mars	0,00 €
Avril	0,00 €
Mai	888,00 €
Juin	808,00 €
Juillet	1 054,00 €
Août	988,00 €
Septembre	584,00 €
Octobre	799,00 €
Novembre	472,00 €
Décembre	715,00 €
Total HT 2023 (2)	6 308,00 €
TOTAL RECETTES (1+2)	6 308,00 €

Dépenses	Animation de	Date facture	H.T.	T.T.C.
TOTAL DEPENSES (3)				0,00 €

Solde disponible (1+2-3) **6 308,00 €**

Mise à jour le : 15/04/2024